

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, **le mardi 12 janvier 2016 à 19 h 30**, statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Adresse : 1091, boulevard de l'Ange-Gardien Nord

N° de lot : 3 727 159

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser une proportion conservée en espace vert de 13,9 % de la superficie totale du terrain alors que le règlement de zonage numéro 300-2015 (de même que le règlement de zonage 119-2005) exige une proportion minimale de 15 %, soit une dérogation de 1,1 % (77,6 m²), le tout comme illustré sur le plan d'implantation, dossier 04-162, réalisé par madame Mireille Asselin, architecte.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par les membres du conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2016.

Donné à L'Assomption le 17 décembre 2015.

Chantal Bédard
Greffière de la Ville